



**AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08  
RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES  
MUNICIPAUX**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

**QU'**à la séance ordinaire du 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2022-08** intitulé :

**« RÈGLEMENT 2022-08 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX MINEURES »**

**QUE** toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.**

Cédric Lauzon

Directeur général et greffier trésorier.

.....

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### AVIS DE PROMULGATION

- TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX -

Règlement 2022-08

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 14<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2022, entre 9 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



---

Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier